

## BTSA Productions animales



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

### Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

### Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

La formation peut s'appuyer sur un support privilégié d'acquisition des savoirs et savoir-faire professionnels. Il ne s'agit en aucun cas d'une spécialisation. Ces supports pédagogiques dépendent de l'établissement qui prépare à ce BTSA.

**Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :**

- Conduite d'élevage et /ou conseil en conduite d'élevage, gestion de l'animal et de ses productions ;
- Analyse et conseil en conduite de systèmes de productions animales ;
- Management et « ordonnancement » des moyens de production ;
- Conduite d'entreprise ou de systèmes d'exploitation d'élevage sur des territoires et au sein de filières socioprofessionnelles.

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

## Horaires - formation initiale à temps plein

Horaire global sur les 2 ans

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 heures
<b>DOMAINE COMMUN</b>		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M 22 – Techniques d’expression, de communication, d’animation et de documentation	174 heures
	M 23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive	87 heures
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>		
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l’information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M 51 – Productions animales et société	137,75 heures + 1 semaine de stage
	M 52 – Fonctionnement de l’exploitation d’élevage	72,50 heures
	M 53 – Biologie écologie, chimie et statistiques liées aux productions animales	130,50 heures
	M 54 – Technologie générale et comparée des productions animales	188,50 heures
	M 55 – Appréciation, manipulations et interventions sur les animaux et les surfaces fourragères	130,50 heures
	M 56 – Conduites d’élevages	152,25 heures
Mises en situations professionnelles	M 61 – Stage(s)	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M 71 – Module d’initiative locale	87 heures

**Total 1 740 heures**

## Examen

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Productions animales » repose sur sept épreuves :

- deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients
- et cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation - CCF - ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

### Présentation des deux épreuves nationales ( 50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

**L'épreuve générale, E1** : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. (coefficient 6).

**L'épreuve professionnelle, E7** : «Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ».

Cette épreuve est composée de deux situations d'évaluation, elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à l'option (coefficient 12 au total).

### Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini :

E2 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde (coefficient 3)

E3 : Communiquer dans une langue étrangère (coefficient 3)

E4 :Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données (coefficient 3)

E5 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 2)

E6 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 7)

## Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 /20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur le total des points établi comme suit :

points de l'ensemble des épreuves

- points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne de modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

## Taux de réussite à l'examen, Statistiques 2011

candidats présents : 959

reçus : 777

**% reçus : 81**

## Établissements (secteur public)

### Voie scolaire

#### 01 - LEGTPA Cibeins

Domaine de Cibeins  
01600 MISERIEUX  
Tél : 04 74 08 88 22

#### 02 - LEGTA de la Thiérache

le pont de pierre  
02140 FONTAINE LES VERVINS  
Tél : 03 23 91 34 00

#### 04 - LEGTA Digne Carmejane

Le Chaffaut  
04510 MALLEMOISSON  
Tél : 04 92 30 35 70

#### 09 - LEGTA Pamiers

route de Belpèch  
09100 PAMIERES  
Tél : 05 34 01 38 00

#### 12 - LEGTA Rodez La Roque

Route d'Espalion  
BP 3355  
12033 RODEZ Cédex 9  
Tél : 05 65 77 75 00

#### 14 - LEGTA 'le Robillard'

Lieury  
14170 L OUDON  
Tél : 02 31 42 61 10

#### 19 - LEGTPA Tulle Naves

Cézarin  
19460 NAVES  
Tél : 05 55 26 64 56

#### 22 - LEGTA Guingamp Kernilien

Kernilien  
Plouisy  
22200 GUINGAMP  
Tél : 02 96 40 67 50

#### 25 - LEGTPA Besançon

2 rue des Chanets  
25410 DANNEMARIE SUR CRETE  
Tél : 03 81 58 61 41

#### 35 - LEGTA Rennes Le Rheu

55 avenue de la Bouvardière - BP 55124  
35651 LE RHEU cedex  
Tél : 02 99 29 73 45

#### 37 - LEGTA Tours Fondettes

la plaine  
37230 FONDETTES  
Tél : 02 47 42 01 06

#### 41 - Site de Vendôme du LEGTA

Vendôme Blois Montoire  
Areines - BP 106  
41106 VENDOME  
Tél : 02 54 67 44 00

#### 43 - Site de Fontannes du LEGTPA

Brioude Bonnefont  
Bonnefont  
43100 FONTANNES  
Tél : 04 71 74 57 57

#### 50 - LEGTA Saint Lô Thère

50620 LE HOMMET D ARTHENAY  
Tél : 02 33 77 80 80

#### 52 - LEGTA Chaumont

BP 2089  
52903 CHAUMONT cedex 9  
Tél : 03 25 30 58 00

#### 53 - LEGTA Laval

321 route de Saint Nazaire - BP 81319  
53013 LAVAL cedex  
Tél : 02 43 68 24 93

#### 54 - Site de Malzeville du LEGTPA de Meurthe et Moselle

Domaine de Pixérécourt - BP 50019  
54220 MALZEVILLE  
Tél : 03 83 18 34 00

#### 58 - Site de Nevers du LEGTA

Nevers Cosne  
243 route de Lyon  
58000 CHALLUY  
Tél : 03 86 21 66 00

#### 64 - LEGTA Pau Montardon

route de Pau  
64121 MONTARDON  
Tél : 05 59 33 24 10

#### 79 - LEGTA Melle

route de la Roche - BP 13  
79500 MELLE  
Tél : 05 49 27 02 92

#### 87 - LEGTPA Limoges Les Vaseix

Les Vaseix  
87430 VERNEUIL SUR VIENNE  
Tél : 05 55 48 44 00

#### 971 - LEGTPA Guadeloupe

Convenance  
97122 BAIE MAHAULT  
Tél : 05 90 95 27 66

#### 50 - LEGTA Saint Lô Thère

50620 LE HOMMET D ARTHENAY  
Tél : 02 33 77 80 80  
(Bi-diplômant : High National Diploma du BETC anglais)

### Apprentissage

#### 01 - CFPPA Bourg en Bresse

79 avenue de Jasseron  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél : 04 74 45 50 81

#### 03 - CFA de l'Allier à Moulins

Neuvy  
03000 MOULINS  
Tél : 04 70 46 43 67

#### 22 - CFA Caulnes

route de Dinan  
22350 CAULNES  
Tél : 02 96 83 82 53

#### 31 - Site de Saint Gaudens du CFA Piémont Pyrénées

16 rue Olivier de Serres - BP 46  
31801 ST GAUDENS cedex  
Tél : 05 61 94 55 10

#### 36 - CFA de l'Indre

Touvent  
Route de Velles - BP 529  
36018 CHATEAUROUX cedex  
Tél : 02 54 53 11 15

#### 38 - CFPPA La Côte Saint André

57 avenue Charles de Gaulle  
BP 15  
38261 LA COTE ST ANDRE  
Tél : 04 74 20 44 66

#### 43 - Site de Fontannes du CFA de Haute Loire

Bonnefont  
43100 FONTANNES  
Tél : 04 71 74 57 58

#### 46 - Antenne de Lacapelle du CFA de Lot

Le Ségala  
Le Bourg  
46120 LACAPELLE MARIVAL

#### 50 - CFA Saint Lô Thère

50620 LE HOMMET D ARTHENAY  
Tél : 02 33 77 80 83

**53 - CFA de la Mayenne**  
321 route de Saint Nazaire  
BP 81319  
53013 LAVAL cedex  
**Tél : 02 43 66 06 91**

**54 - Antenne de Malzeville du CFA de Meurthe et Moselle**  
Domaine de Pixérécourt - BP 50019  
54220 MALZEVILLE  
**Tél : 03 83 18 12 12**

**61 - CFA Sées**  
route d'Essay  
BP4  
61500 SEES  
**Tél : 02 33 28 12 48**

**62 - Antenne de Radinghem du CFA du Pas de Calais**  
domaine agricole  
Radinghem  
62310 FRUGES  
**Tél : 03 21 41 00 41**

**64 - Site d'Hasparren du CFA des Pyrénées Atlantiques**  
route de Cambo  
64240 HASPARREN  
**Tél : 05 59 29 15 10**

**70 - CFA de Haute Saône à Vesoul**  
le grand Montmarin  
BP 363  
70014 VESOUL Cedex  
**Tél : 03 84 96 85 20**

**71 - Antenne de Fontaines du CFA de Saône et Loire**  
10, La Platière  
71150 FONTAINES  
**Tél : 03 85 47 82 82**

**76 - CFA de Seine Maritime agricole et agroalimentaire**  
route de Caudebec  
BP 164  
76195 YVETOT  
**Tél : 02 35 95 51 10**

**79 - Antenne de Bressuire du CFA des Deux Sèvres**  
Les Sicaudières - BP 228  
79308 BRESSUIRE  
**Tél : 05 49 65 24 11**

## Formation continue

**24 - Site de Périgueux du CFPPA de la Dordogne**  
avenue Winston Churchill - BP 38  
24660 COULOUNIEUX CHAMIERES  
**Tél : 05 53 02 61 30**

**33 - Site de Blanquefort du CFPPA de la Gironde**  
84 avenue du Général de Gaulle  
33290 BLANQUEFORT  
**Tél : 05 56 35 61 10**

**47 - Site de Ste Livrade du CFPPA du Lot et Garonne**  
47110 STE LIVRADE SUR LOT  
**Tél : 05 53 40 47 40**

**54 - Site de Malzeville du CFPPA Nancy Pixérécourt**  
Domaine de Pixérécourt  
BP 50019  
54220 MALZEVILLE  
**Tél : 03 83 18 12 12**

**64 - Site Montardon du CFPPA des Pyrénées Atlantiques**  
route de Pau  
64121 MONTARDON  
**Tél : 05 59 33 15 20**

**972 - CFPPA Le Robert**  
Four à chaux  
97231 LE ROBERT  
**Tél : 05 96 65 40 98**

**Pour les Établissements du secteur privé, consulter le portail internet de l'enseignement agricole**

[www.portea.fr](http://www.portea.fr)

## Après le BTSA

**Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.**

Profil d'emploi : le technicien supérieur en productions animales peut être :

- Éleveur ;
- Conseiller en élevage ;
- Agent de développement.

Il doit être en mesure de répondre aux demandes d'appui technique exprimées par un chef d'exploitation, un chef d'entreprise ou tout organisme agricole spécialisé en productions animales.

Il peut également :

- participer à l'élaboration de références technico-économiques : collecte et traitement des informations nécessaires à la conduite d'une production ou d'une activité commerciale de production animale ;
- assurer la conduite d'un système de production animale spécialisé : choix et conduite d'un système d'élevage, commercialisation des produits. S'il gère une exploitation agricole, il lui faut éventuellement suivre une formation supplémentaire en gestion et comptabilité.

Les principaux débouchés se situent dans l'industrie laitière ou des viandes, la collecte, le négoce, les groupements de producteurs, l'alimentation animale, le contrôle de performance, le développement, l'insémination artificielle, la formation, et plus rarement le machinisme, la recherche et les instituts techniques agricoles.

**Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :**

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage) :
  - agro informatique pour cadres de l'agriculture,
  - technicien conseil en agriculture biologique,
  - technicien conseil en comptabilité et gestion agricoles,
  - technicien conseil en production avicole,
  - technicien conseil en production caprine,
  - technicien conseil en production laitière,
  - technicien conseil en production laitière ovine,
  - technicien conseil en production porcine,
  - technicien conseil en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

**Pour toute autre information :**

- [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)
- [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Enseignement supérieur et recherche
- [www.portea.fr](http://www.portea.fr) pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
  
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- les documents CIDJ ([www.cidj.com](http://www.cidj.com))